

N° 2024-131

OBJET :

*Augmentation du temps de travail
du poste de chargée de mission Santé*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 juillet, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Jean d'Aulps, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 juillet 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, MARTEL Mireille, VERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....29
pour :.....29
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données par :

- MUFFAT Jean-François à TRABICHET Yannick,
- BÉARD Patrick à FOURNET Bernard,
- COTTET Sophie à DENNÉ Jean-Claude,
- DEGENEVE Alain à VUATTOUX Rémy.

Monsieur Jean-Claude MORAND a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code Général de la Fonction Publique,**Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-150 du 8 décembre 2020 portant création d'un emploi permanent de chargé de mission Santé, à temps non complet (17,50 heures hebdomadaires),**Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-101 portant à 21 heures hebdomadaires le temps de travail de cet emploi à compter du 1^{er} juillet 2022,**Vu la proposition faite à l'agent, le 5 juin 2024, d'augmenter son temps de travail et de le porter à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2024 afin d'assurer la co-animation de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la responsable Petite enfance de la CCHC,**Vu l'accord de l'agent en date du 16 juin 2024,**Vu l'avis du CST de la CCHC en date du 25 juin 2024,*

Madame le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les missions de la chargée de mission Santé, Madame Martine STOCLIN, en CDI, actuellement à temps non complet à raison de 21 / 35ème. Elle propose, en accord avec l'agent et après avis favorable du CST de la CCHC, de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} août 2024 afin de permettre à l'agent d'assurer la co-animation de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la responsable Petite enfance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de modifier l'emploi permanent de chargée de mission Santé et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} août 2024,
- **charge** Madame la Présidente, ou son représentant, des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELa Présidente
Yannick TRABICHETLe secrétaire de séance
Jean-Claude MORAND